

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[124_Amis et relations provinciales et politiques : 1844-1872](#)[Item](#)[Nîmes, le 25 mai 1871, Paradès de Daunant à François Guizot](#)

Nîmes, le 25 mai 1871, Paradès de Daunant à François Guizot

Auteurs : Daunant, Paradès de (1798-1881)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Amis et relations](#), [Conditions matérielles de la correspondance](#), [Correspondance](#), [Femme \(santé\)](#), [France \(1870-1940, 3e République\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1871-05-25

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote15, AN : 163 MI 42 AP 124 Papiers Guizot Bobine Opérateur 21

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Daunant, Paradès de (1798-1881), Nîmes, le 25 mai 1871, Paradès de Daunant à François Guizot, 1871-05-25

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/5519>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal-Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionNîmes (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 11/12/2023 Dernière modification le 06/05/2024

à Mmes le 25 Mai 71



P D

Montréux et son honorable ami,

Votre lettre se trouve me trouver
 en Camargue et j'y aurais répondu bien le dimanche
 sous deux ténées d'écroulement, qui nous ont frappé
 dans ce même moment. L'un est la nouvelle de
 la mort si imprévue de notre cher Augustin, qui
 a été emporté en quelques heures par une néphrite
 sur-aigüe et l'autre une congestion pulmonaire
 dont a été atteint mon grand Augustin de Gaspard,
 ce qui nous a donné les plus vives douleurs pendant
 quelques jours. La maladie prise à temps et traitée
 vigoureusement combattue, paraît avoir cédé
 et qu'en l'état de notre cher malade l'on
 encore bien grave et que nous ignorions ce que
 nous gardons l'avenir, il semble que le présent ne
 doit pas nous étonner. Les fatigues extrêmes
 que notre jeune homme a supportées pendant
 sept mois et aux quelles sa vie antérieure ne
 l'avait pas préparé, sont la cause évidente de
 la suite qu'il traverse et que ne pouvait pas
 laisser prévoir la vigueur de sa constitution,
 voilà, pour bien longtemps au moins, toute sécurité
 enlevée à ma pauvre Pauline. Elle a beaucoup

de courage et ne se laisse point abattre, mais
je n'ai pas besoin de vous dire mon cher Monsieur
ami, qu'il n'est en impossible d'échapper entièrement
à une crainte, pour ainsi dire substituée, qu'on laisse
en nous, le capot indéfectible, qui nous a frappés dans
tous nos enfers. Cela dit je ne parle que d'une
question que me pose votre lettre.

Il est de notoriété publique que la descendance
directe d'Etienne de Nogaret s'est perpétuée
jusqu'à ces derniers temps dans la famille des
Marquises de Laboulaye, qui ont constamment siégé
dans les Etats de Languedoc, en qualité de Barons.
Ils ont toujours conservé le même nom et
les mêmes armes, et quoi qu'il soit toujours
difficile d'affirmer que dans le cours de cinq
siècles, il n'y ait point eu de substitutions, je
crois cependant que peu de familles actuelles
peuvent établir aussi nettement leur filiation.
Mais au moment où vous me faites cette question,
la famille venue de l'étranger même dans un dernier
rejeton. M^{re} de Laboulaye, dernière du nom et nom
il y a quatre ou cinq ans, ne laissant que deux
filles. La cadette n'a point d'enfant, et l'aînée, mariée au

M^{re} de Calvignac
Joseph de Laboulaye
a été tué à la
guerre, et n'a
pas eu de postérité.
Le grand père de
la cadette n'a
pas eu de postérité.

Quand on
j'ai voulu
à ma fille, et
dire que c'est
que mon frère
m'a dit de
l'avancer et
à ce point.
D'autre de
ce point de
d'autre point
d'autre point
quelques fois
de me voir
d'autre de
respect pour
correspondre
pour tout

attire, mais
cette situation
peut être
un peu
sérieuse dans
ce cas

de confiance
en pitie
famille de
cette
libé de Paris
nom et
toujours
de cinq
tous, je
actuelle
filiation
et, cette question
est un dernier
nom et mon
que deux
manière de

de Calotine en a eu deux. Une fille mariée à
Joseph de Habouet, qui est sans enfant et un fils, qui
a été tué à l'attaque de Neuilly, il y a un mois. On
avait fait prendre à ce jeune homme le nom de son
grand père de Hogar et on lui a fait éteindre définitivement
les deux familles nobles qu'il représentait seul.

Quant à vos lettres, mon très honorable ami,
j'ai voulu, avant de vous répondre en parlant
à ma fille, car j'en ai eu conscience en quelque
sorte que comme dépositaire de cette correspondance,
que ma sœur m'avait chargée, avec votre autorisation,
m'a-t-elle écrit, de remettre à sa mère. Je savais
d'avance combien il lui serait pénible de renouer
à ce dépôt, auquel elle était attachée par toutes
sortes de sentiments. Hier seulement j'ai
eu le plaisir assez libre, pour lui communiquer
votre lettre, et je vous en mets, ci-jointes,
quelques lignes, quelle que soit de vous, admettez.
Je ne sais pas ce que je pourrais y ajouter, car
vous ne doutez certainement pas de mon profond
respect pour l'intimité qui a pu être à cette
correspondance et de mon dévouement
pour tout ce qui pourrait y faire pénitance

des regards indifférents.

Mais voilà donc arrivés enfin au
dénoûement de cet affreux drame de Paris. En
voyant quels étaient les acteurs, on pouvait, à
peu de chose près, prévoir les crimes, qui ont
signalés leur prétendu gouvernement et sans
doute ils connaissent leur défaite, mais ce qu'il était
impossible de prévoir c'est qu'il même leur pût
paraître même que l'incendie de Palais de Paris,
ce sont les crimes dont continue à les couvrir
de gens que je croyais honnêtes, et qui acceptent
une sorte de solidarité avec ces brutes enragées.

Adieu, médisance et trahison honorable ami,
souffrez ne pas vous oublier acceptés des vôtres
et agissez la nouvelle expression de ma sincère
affection et de mon respectueux dévouement

P. de Lacaze